

Bibliothèques de l'uB

QUELLE DIFFUSION POUR VOTRE THÈSE ?

DIFFUSION INTERNET IMMÉDIATE

- **Après soutenance**
- Mise en ligne sur la toile et notamment **sur HAL-theses et theses.fr**

DIFFUSION INTERNET AVEC EMBARGO

- Diffusion sur internet **différée pour 2 ans maximum** (choix possible : 6, 12, 18 ou 24 mois) après la soutenance
- Mise en ligne **sur intranet pendant la durée de l'embargo**

DIFFUSION INTRANET

- Mise en ligne **limitée aux membres de l'établissement de soutenance**

INFORMATIONS

Confidentialité validée par le président de l'Université

- **Pendant la durée de confidentialité :** pas de diffusion sur internet et intranet mais signalement obligatoire dans les catalogues uniquement par une notice bibliographique
- **À l'issue de la confidentialité :** mise en ligne sur internet ou intranet selon votre choix

1 ou 2 versions de la thèse ?

Si votre thèse comporte des **oeuvres-tiers non libres de droit**, pour lesquelles vous n'avez pas acquis les droits de représentation et reproduction, vous devez déposer **2 versions de votre thèse :**

- **Une version complète** et conforme à la version de soutenance (après corrections éventuelles) **destinée à l'archivage**
- **Une version incomplète**, sans les ressources tiers, qui est **destinée à la diffusion**

À RETENIR

- Ce qui est obligatoire :** la diffusion sur intranet (sauf confidentialité)
- Ce que vous choisissez :** la diffusion sur internet et la durée de l'embargo (si besoin)

CONTACTS

BU Droit-Lettres (Écoles doctorales DGEP, LECLA, SEPT)
Stephanie.Billet@u-bourgogne.fr
BU Sciences (Écoles doctorales CP, ES, SPIM)
Frederic.Hassid@u-bourgogne.fr